



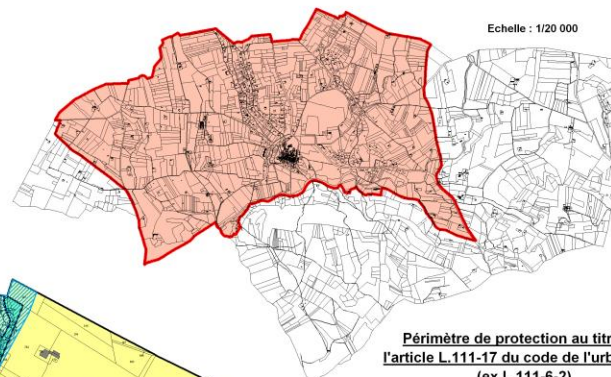
Emplacements réservés

N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie

- 1 - Amélioration du débouché sur la RD56 - Commune - 1840 m²
- 2 - Création d'une voie de desserte - Commune - 3 050 m²
- 3 - Aménagement aire de stationnement paysager - Commune - 1 595 m²
- 4 - Sentier de découverte le long du Marderic - Commune - 16 710 m²
- 5 - Extension du cimetière - Commune - 4050 m²
- 6 - Extension du groupe scolaire - Commune - 1540 m²
- 7 - Equipement public terrain de sports - Commune - 1920 m²
- 8 - Aménagement plateforme de tri sélectif - Commune - 1100 m²
- 9 - Elargissement voirie - Commune - 2 300 m²
- 10 - Espace vert, espace partagé - Commune - 46 000 m²
- 11 - Zone d'accueil et informations touristiques - Commune - 2650 m²
- 12 - Chemin de liaison vers le sentier découverte - Commune - 2480 m²
- 13 - Elargissement et traitement du fossé de la RD135 - Commune - 5920 m²
- 14 - Création voirie - Commune - 410 m²

Légende :

- Emplacements réservés
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Enveloppe inondable (détailée plan 3/3)
- Eléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre sanitaire de 100 m (station d'épuration)
- Retrait des constructions à respecter depuis la Route de Pertuis (RD56)
- Voie de circulation à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme



Echelle : 1/20 000

Périmètre de protection au titre de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme (ex L.111-6-2)

